



Saint Marcellin, le 3 mars 2011

**SARL BENACCHIO**  
**A l'attention de M. Danunsio**  
**Benacchio**  
**10 rue Lamartinière**  
**38160 SAINT MARCELLIN**

Hôtel de Ville  
Place d'Armes  
BP 49  
38162 Saint-Marcellin  
Tél : 04 76 38 41 61  
Fax : 04 76 38 81 28  
contact@saint-marcellin.fr

N/Réf. : JMR/cf/CAB 11-03-003  
Objet : Réponse lettre ouverte

**Jean-Michel Revol**  
Maire  
Conseiller général

Monsieur,

Votre lettre ouverte appelle une réponse en raison de son contenu mensonger et diffamatoire.

Même si vous vous êtes dissimulé derrière une SCI, vous confirmez par votre lettre ouverte que vous êtes seul et unique responsable de l'annulation du PLU qui va entraver le développement de Saint-Marcellin et bloquer les permis de construire pour une durée indéterminée alors même que le tribunal administratif a seulement pointé un problème de forme : l'absence d'avis du centre régional de la propriété forestière en Rhône-Alpes (chacun sait l'importance de la forêt à Saint-Marcellin !), mais qu'il a approuvé notre choix de maîtriser l'urbanisation et de préserver nos paysages et notre patrimoine.

Je vous rappelle en outre que vous avez bénéficié de nombreux permis de construire depuis 1995 : au moins 6 permis de lotissements (représentant 66 maisons), 2 immeubles (représentant 31 logements) et 2 locaux d'activité. Il est donc faux de prétendre que vous seriez victime de discrimination.

Quant au terrain familial dont vous parlez, il est constructible depuis 30 ans (arrêté préfectoral du 6 mars 1980) et ses propriétaires n'ont bénéficié d'aucun avantage.

Ma famille est honnête, chacun le sait.

Vos attaques personnelles ne trompent personne à la proximité d'échéances électorales et elles ne salissent finalement que leurs auteurs.

Le Maire,  
**Jean Michel Revol**